



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52 813 01 0100 33 01 Sportoktató (ju-jitsu)

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Enseignant de sport (ju-jitsu)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Populariser le mode de vie saine, notamment l'entraînement et l'activité sportive réguliers, contribuer à l'instauration et à la consolidation de la santé;
- Gérer de manière éthique les éléments et les modes de réalisation de la relation objectifs-moyens liée aux valeurs de performance;
- Identifier les nuisances relatives à l'activité, promouvoir sa prévention et aider à les éviter;
- Coopérer avec les managers et les entraîneurs de l'organisation, contribuer à l'entretien et au développement des relations de l'organisation;
- Organiser et animer des stages sportifs, des matchs et des compétitions d'entraînement ainsi que des camps d'entraînement;
- Effectuer les tâches de routine et d'autres liées à son métier;
- Planifier, organiser et orienter la préparation de ses sportifs;
- Préparer les sportifs au type de sport spécifique et les faire participer aux compétitions en se concentrant sur la performance, tout en tenant compte des spécificités de l'âge et des capacités individuelles;
- Appliquer les principes et les méthodes modernes du développement des talents;
- Préparer et faire participer ses élèves aux compétitions;
- Élaborer les plans d'entraînement individuels annuels et assurer sa mise en œuvre;
- Prendre en considération les aspects de la prévention des accidents lors des entraînements et des compétitions, donner les premiers secours en cas de besoin;
- Populariser les types d'activité récréatives et orienté santé;
- Coopérer avec d'autres spécialistes dans le domaine de la santé et de la culture du corps.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3419 Autres enseignants

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Administration Municipale et de l'Aménagement du Territoire (ÖTM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 33 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen ou sur une formation scolaire attestée par l'achèvement de la dixième année.</p> <p>Code ISCED97: 3CV</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">81-100%</td> <td style="width: 60%;">très bien (5)</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>71-80%</td> <td>bien (4)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>61-70%</td> <td>moyen (3)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>51-60%</td> <td>passable (2)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>0-50%</td> <td>insuffisant (1)</td> <td></td> </tr> </table>		81-100%	très bien (5)		71-80%	bien (4)		61-70%	moyen (3)		51-60%	passable (2)		0-50%	insuffisant (1)	
81-100%	très bien (5)																
71-80%	bien (4)																
61-70%	moyen (3)																
51-60%	passable (2)																
0-50%	insuffisant (1)																
	<p>Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:</p>																
<p>Mention de série du certificat:</p> <p>PT K</p> <p>son numéro d'ordre:</p> <p>123456</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">0079-06 Le sport en tant que scène et outil de l'éducation</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0083-06 Le type d'activité spécial (ju-jitsu)</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0080-06 Prévenir, identifier et éviter les nuisances liées à l'activité sportive</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0078-06 Popularisation du mode de vie seine</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0082-06 Tâches de routine et autres</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0081-06 Organisation et animation des stages</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> </table>	0079-06 Le sport en tant que scène et outil de l'éducation	100%	0083-06 Le type d'activité spécial (ju-jitsu)	100%	0080-06 Prévenir, identifier et éviter les nuisances liées à l'activité sportive	100%	0078-06 Popularisation du mode de vie seine	100%	0082-06 Tâches de routine et autres	100%	0081-06 Organisation et animation des stages	100%				
0079-06 Le sport en tant que scène et outil de l'éducation	100%																
0083-06 Le type d'activité spécial (ju-jitsu)	100%																
0080-06 Prévenir, identifier et éviter les nuisances liées à l'activité sportive	100%																
0078-06 Popularisation du mode de vie seine	100%																
0082-06 Tâches de routine et autres	100%																
0081-06 Organisation et animation des stages	100%																
<p>Date de délivrance du certificat:</p> <p>2021.06.18</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> </table>	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5												
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%																
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5																
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</p>																	
<p>Base légale</p> <p>Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 25/2008 (IV. 29.) du Ministère des Municipalités et de l'Aménagement du territoire sur les exigences professionnelles et d'examen.</p>																	

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 50 % Pratique: 50 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		500 heures
Niveau d'entrée requis: Accomplissement de la dixième année de l'enseignement secondaire, attesté par un certificat Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		CACHET